



Le Barreau du Québec, l'Ordre professionnel de plus de 22 000 avocats, a pour mission d'assurer la protection du public. Pour ce faire, le Barreau du Québec maximise les liens de confiance entre les avocats et les avocates, le public et l'État. Le Barreau surveille l'exercice de la profession, soutient les membres dans l'exercice du droit, favorise le sentiment d'appartenance et fait la promotion de la primauté du droit.

En raison de la nature particulière de la profession d'avocat, la mission de protection du public comporte une dimension d'ordre sociétal qui consiste à défendre la règle de droit et les principes démocratiques sur lesquels se fonde notre société. Le Barreau fait connaître la nature et le caractère essentiel des services rendus par les avocats, de manière à favoriser un accès aussi large que possible au système de justice.



## **LE BÂTONNIER DU QUÉBEC**

**M<sup>e</sup> J. Michel Doyon, c.r., Ph.D.**

Admis au Barreau du Québec en 1972, M<sup>e</sup> J. Michel Doyon a été élu bâtonnier du Québec pour l'année 2007-2008. M<sup>e</sup> Doyon a fait carrière dans le district de Québec, notamment en droit des affaires au sein du cabinet Gagné Letarte. Il sera appuyé dans ses fonctions de bâtonnier par le vice-président, M<sup>e</sup> Gérard R. Tremblay, C.M., O.Q., c.r., du cabinet McCarthy Tétrault.

M<sup>e</sup> Doyon et M<sup>e</sup> Tremblay dirigeront le Barreau du Québec assistés d'un Comité administratif composé du bâtonnier Gilles Ouimet, de M<sup>e</sup> Stephen Gerard Schenke, de M<sup>e</sup> Nicolette Kost De Sèvres du Barreau de Montréal, de la bâtonnière Claudia P. Prémont et de M<sup>e</sup> Chantal Gosselin du Barreau de Québec, de M<sup>e</sup> Jean-Claude Dubé du Barreau de Laval, de M<sup>e</sup> Éric Beauchesne du Barreau de Mauricie, de M. Noël Pelletier, nommé par l'Office des professions du Québec et de M<sup>e</sup> Stéphane Rivard, bâtonnier du Québec sortant, à titre d'observateur.